



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

## SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

A la suite d'une convocation du 19 septembre 2023, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 25 septembre 2023 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ **Etaient présents : 27**  
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Hubert BOURING, Durkut CAN, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Joel NIEDERLAENDER, Jean-Luc JEHIN, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Francis SCHORUNG, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Simone RAMSAIER, Roselyne DA SOLLER, Christian CLEMENT, Pierre THIL.
- ✓ **Représenté : 1**  
Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES.
- ✓ **Excusés : 14**  
Messieurs, Mesdames Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Gabriel WALKOWIAK, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Luc BALLASSE, Hubert BUR, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joel ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, François GATTI.
- ✓ **Excusés ayant donné procuration : 6**  
Madame, Messieurs Alexandre CASSARO a donné procuration à Jean-Paul HILPERT, Gabriel GLATH a donné procuration à Francis SCHORUNG, Bernard COLBUS a donné procuration à Philippe SCHUTZ, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Pierre THIL, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT.
- ✓ **Absents : 7**  
Messieurs Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULER, Emmanuel THIRY, Bernard PETRY, Roland GLODEN.

-----

## 06. RESSOURCES HUMAINES

**OBJET : CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE  
CONCERNANT LA MISSION D'INSPECTION EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE  
AU TRAVAIL**

VU l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les communes et les

établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection en santé et sécurité au travail (ACFI).

Le Président informe l'assemblée que l'ACFI peut être désigné en interne ou en signant une convention avec le Centre de Gestion de la Moselle (CDG57) qui assure ce type de mission depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'ACFI aura notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Le Comité Syndical,

ENTENDU le rapport de Monsieur ROTH, Président ;

Délibère par :

34 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

### Décide

- D'autoriser le Président à faire appel au CDG57 pour assurer la mission d'inspection à compter de la date de signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2025,
- D'autoriser le Président à signer la convention régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Fait à MORSBACH, le 25 septembre 2023

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de la publication de la délibération, le ..... 1.2. OCT. 2023 .....  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le .... 1.2. OCT. 2023

